P 1886	ID 5176

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Joe DELTGEN

Luxembourg, le 04 juin 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1886 – Légalisation des armes à défense personnelle

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 02 juin 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique étant similaire à la pétition publique 1781 - Autorisation du port d'armes de self-defense non létales, déposée le 29.01.2021, elle est dès lors irrecevable en raison de l'article 169, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés